

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 8 mai 2023 à 9 h 00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2023

Etaient présents 11: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, Jean-Jacques BERTALOT, DUCASSE Patrick, GIRARD Aymeric, FERNANDEZ Loïc, KOHLER Joël, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 2 : HAIR Alistair, SAVOCA Enrico,

Absent(es) 1 : Frédéric PRETI,

Pouvoir(s) 2 : SAVOCA Enrico donné à LAUNET Colette
HAIR Alistair donné à CHOISNEL Nicolas

Secrétaire de séance : Christine TRONGUET

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Cession chemin des Heretes,
- Emprunt,
- Divers :

PLUI Immobilier communal

Organisation ouverture chantier divers

Changement de destination...

13-2023 ALIENATION CHEMIN RURAL SIS A HERETES (Commune/Mr LAFFITE Bernard)

Nomenclature : 3.2 Aliénations domaine et patrimoine

Vu la délibération du 11 novembre 2021 acceptant la demande d'acquisition du chemin rural situé « Heretes » par Monsieur LAFFITE Bernard, propriétaire au lieudit « Heretes » commune de Moncrabeau. Ce chemin rural des Heretes, situé section M est bordé de chaque côté par les parcelles 43, 44, 45, 46, 52, 792, 794, 167, 168, 169, 170 appartenant à Mme et Mr LAFFITE. M. Bernard LAFFITE précise la possibilité de créer une servitude à partir de la parcelle M 53.

Vu l'arrêté du Maire en date du 30 mai 2022 décidant l'ouverture d'une enquête publique en Mairie du 16 juin 2022 au 1^{er} juillet 2022 inclus, pour l'aliénation du chemin rural sis à Heretes.

Vu qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête pendant la période ouverte à cet effet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 30 juillet 2022,

Vu le document d'arpentage établi le 17 février 2023 par Monsieur Timothée NOIRET Géomètre Expert DPLG à Nérac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable :

- à la désaffectation de ce chemin rural sis à Heretes en vue de sa cession
- à la cession par la Commune de Moncrabeau en faveur de Monsieur Bernard LAFFITE, du chemin rural en partie d'une superficie de 2008 m² cadastré M 860, propriété de la commune de Moncrabeau et d'une superficie de 2302 m² cadastré M 861 pour un total de 4 310 m².
- Précise que cette cession, calculée sur la base de 0,80 € le mètre carré (tarifs délibération 39-2018) se monte à :
 $0,80 \text{ €} \times 4\,310 \text{ m}^2 = 3\,448 \text{ €}$ (Trois mille quatre cent quarante-huit euros) pour Monsieur Bernard LAFFITE,
- Précise que les frais de géomètre, de notaire et les éventuels frais d'insertion et autres frais sont à la charge de l'acquéreur.
- Précise également que cette vente devra être réalisée avant la fin de l'année 2023.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le ou les acte(s) notarié(s).

14-2023 EMPRUNT

Nomenclature : 7.3 Emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération: travaux piscine municipale, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler: 1A

Montant du contrat de prêt: 100 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 100 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/07/2023, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,09 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

DIVERS

- Espace culturel Félix Anaut : début des travaux prévus janvier 2024
- Eglise d'Artigues : travaux de réfection du mur de clôture par l'entreprise Vilas
- Réunion prévision futurs chantiers le mercredi 17 mai à la Mairie
- Conseil Municipal : vendredi 9 juin : élection sénatoriale ; élection des grands électeurs

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 10h20